

4. M. Young a été au service du ministère des Ressources naturelles de la Saskatchewan de 1950 à 1965. A titre de membre du personnel de 1950 à 1954, il a dirigé des études anthropologiques et géographiques dans le Nord de la Saskatchewan, où la plupart des habitants sont des Indiens et des Métis. En qualité de sous-ministre adjoint de 1957 à 1962, il devait coordonner l'application de programmes concernant la conservation et l'utilisation des ressources des étendues boisées de la Saskatchewan en ce qui avait trait aux poissons, aux fourrures et au bois. Les Indiens et les Métis, comme bon nombre d'autres habitants, comptent sur ces ressources; aussi, en mettant en œuvre des programmes d'utilisation des ressources, fallait-il accorder la priorité aux besoins de ces gens. Au cours de la période qui a duré de 1950 à 1962, on devait visiter bon nombre de collectivités indiennes disséminées dans les étendues boisées et les régions précambriennes de la Saskatchewan; c'est alors que M. Young a assisté à des réunions parmi les trappeurs et les pêcheurs, tout en étudiant les problèmes d'utilisation des ressources. De 1953 à 1957, M. Young a été président du Comité consultatif du Nord (organisme interministériel du gouvernement provincial), chargé d'assurer la coordination de la planification et l'élaboration des programmes destinés aux résidents indigènes du Nord de la Saskatchewan.

5. Ses fonctions et ses responsabilités sont les suivantes: «Planifier et élaborer divers programmes visant à augmenter le bien-être économique des Indiens du Canada; étudier le budget consacré au mieux-être économique des Indiens et le répartir selon l'importance relative des objectifs; surveiller l'administration du budget affecté au développement économique; assurer la liaison avec les organismes fédéraux et provinciaux; diriger un personnel du bureau principal, ainsi que les employés des services techniques postés à l'extérieur.»

M. Young est responsable envers le directeur des Services d'expansion.

[Français]

**ÉTABLISSEMENTS ACCUSÉS D'AVOIR ENFREINT
LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ALIMENTS
ET AUX DROGUES**

Question n° 2546—**M. Isabelle:**

1. Combien d'établissements de produits pharmaceutiques ont été traduits devant les tribunaux pour avoir enfreint le règlement relatif aux aliments et aux drogues en 1961, 1962, 1963, 1964, 1965 et 1966, et quels sont les noms de ces établissements?

2. Combien de ces établissements faisaient partie de la P.M.A.C.?

[L'hon. M. Laing.]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Nombre d'entreprises poursuivies pour infraction à la Loi et aux règlements sur les aliments et drogues. Raison sociale: 1961, 3—Chemo Drug Co., Ltd., Toronto; McClung-Clemens Ltd., Toronto; Bell-Craig Ltd., Toronto. 1962, 3—Nordic Drugs of Canada, Toronto; Produits Français, Ltée, Montréal; E. H. Stickley Co., Hamilton (Ont.). 1963, 1—Gauls Herb House, Fort William (Ont.). 1964, 7—Laboratoires Barlowe-Côté Drug, Cap-Rouge (P.Q.); Bell-Craig Ltd., Toronto; Canada Duphar Ltd., London (Ont.); Charles C. Cummings, Toronto; Empire Laboratories Ltd., Toronto; GEM Drugs, Toronto; Ultravite Laboratories, Toronto. 1965, 7—Laboratoires Pro Doc, Ltée, Laval-des-Rapides (P.Q.); Laboratoires Dale Inc., Montréal; Canadian Nutritional Products, Toronto; GEM Drugs (Ottawa) Ltd., Ottawa; Metro Drug Ltd., Montréal; Zirin Labs. Ltd., Montréal; Sun-N-Health Products Reg'd., Montréal. 1966, 11—B.M.C. Laboratories, Montréal; Jules-R. Gilbert, Toronto; C. E. Jamieson & Co. (Canada) Ltd., Windsor (Ont.); Lukas International (Canada) Ltd., Toronto; Metro Drug Ltd., Montréal; Sun-N-Health Products Reg'd., Montréal; Charles E. Frosst & Co., Montréal; Penslar Co. Ltd., Windsor (Ont.); Harry D. Reid Agencies Ltd., Toronto; Stylecraft Products Ltd., Vancouver; Zirin Labs. Ltd., Montréal.

2. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne possède aucun renseignement au sujet des établissements qui faisaient partie de l'A.C.F.P. au cours des années 1961 à 1966. Toutefois, d'après la liste des compagnies, membres de l'A.C.F.P., qui figure à l'Annexe O des procès-verbaux et témoignages, fasc. 5, du comité spécial chargé d'étudier le coût et les prix des produits pharmaceutiques, page 375, les compagnies Canada Duphar Ltd. et Charles E. Frosst et Cie faisaient partie de l'A.C.F.P. en juin 1966.

[Traduction]

**LE COÛT DE DIVERSES ÉMISSIONS
DE RADIO-CANADA**

Question n° 2570—**M. Schreyer:**

1. Quel montant la Société Radio-Canada a-t-elle dépensé relativement à l'entrevue avec, a) M. Adolphe von Thadden, b) M^{me} Gerda Munsinger?

2. Relativement à la partie 1, combien a-t-elle versé, a) sous forme d'honoraire, b) sous forme de rémunération aux interviewers, de frais de transport, d'équipement, etc.?

3. La Société Radio-Canada a-t-elle fait une estimation de ce qu'il lui en coûterait pour télédiffuser le débat international sur la guerre du Vietnam, qui doit avoir lieu à l'Université York, le 19 mars 1967? Dans le cas de l'affirmative, quelle est cette estimation?